



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 FEVRIER 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-25

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Date de convocation 20 février 2013

Nombre de conseillers en exercice 29

Nombre de Présents 23

Alain BOURGEOIS, le Maire

Pierre GREGOIRE, Geneviève MALET, Eric BATTAGLIA, Yvonne ROYER, Claudine MATTIODA, Agnès RAFAITIN, Adjoints

Marc BINET, Françoise GIGOI, Conseillers Municipaux Délégués

Frank LEROUX, Stéphanie DESIRE, Christian BELLE, Ahmed BENLEBNA, Gérard FINKEL, Marguerite WEBER, Jean-Luc KOBON, Martine DELANDE, Danièle GLOTIN, Philippe DEMARET, Paule SCHAAFF, Sébastien ZRIEM, Christiane ROCHWERG, Paul AUGOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Pierre GRESSIER à Gérard FINKEL

Marie-Christine GERARD à Geneviève MALET

Yvette GARNIER à Yvonne ROYER

Xuan LECOMTE à Alain BOURGEOIS

Sylvie DUFILS à Paule SCHAAFF

Absent 1

Yves KERSCAVEN.

Le nombre de votants est donc de 28

Président de séance : Alain BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Gérard FINKEL

M. le Président de séance constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

- N°01/2013 Marché à passer avec la société MEDINGER pour les travaux de la réfection de la rue de la Côte d'Or, pour un montant estimatif de 41.920,05€ HT.
- N°02/2013 Convention d'objectifs et de financement du contrat enfance Jeunesse avec la CAF pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2015.
- N°03/2013 Convention d'objectifs et de financement pour le « Lieu d'accueil enfants parents » pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2015.
- N°04/2012 Avenant à passer avec la société CHUBB-UTC Fire et Security service pour la suppression d'une visite préventive annuelle et l'ajout des prestations de maintenance corrective.
- N°5/2013 Contrat à passer avec la société SMACL assurances, pour l'assurance dommages ouvrage des travaux d'agrandissement de l'école maternelle « Le Village », pour un montant provisoire de 23.085,97 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2013

VOTE : 22 VOIX POUR (BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET,BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, BENLEBNA, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, LECOMTE, DELANDE, GLOTIN)
6 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)

FINANCES

1 – Débat d'Orientation budgétaire

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Perspectives économiques pour l'année 2013

L'année dernière l'Etat annonçait qu'il mettait en place une politique budgétaire qui devait aboutir à son désendettement, force est de constater qu'aujourd'hui les résultats ne sont pas à la hauteur des annonces qui ont été faites ; son budget prévu est en déséquilibre, et la croissance est en berne, ce qui n'augure rien de bon pour les prochains exercices budgétaires.

Cette possibilité que se donne l'Etat de présenter un budget en déséquilibre, n'est, vous le savez, pas autorisée pour une commune. Le doigt a été mis dans l'engrenage à l'aube des années 80, cela fait donc une trentaine d'années, il est regrettable que personne n'ait trouvé le moyen d'endiguer cette dérive pendant une période aussi longue. L'Etat doit avoir le courage de prendre des décisions brutales et impopulaires, les français peuvent le comprendre. Les économies que l'Etat s'impose entraînent d'abord une diminution des dotations aux collectivités qui se trouvent étranglées. Les Français subissent la double peine : les communes devant assurer leur fonctionnement les sollicite, l'Etat, parallèlement augmente les prélèvements. Une commune qui ne veut pas diminuer les prestations offertes, et qui ne se résout pas à augmenter la pression fiscale se trouve donc dans une impasse.

Nous savons d'ores et déjà que les dotations aux collectivités continueront à baisser en 2014 et 2015...L'avenir n'est pas rose, croyez-le bien.

Contexte financier de la ville

Le contexte général actuel de la ville d'Ezanville n'est pas inquiétant, loin de là.

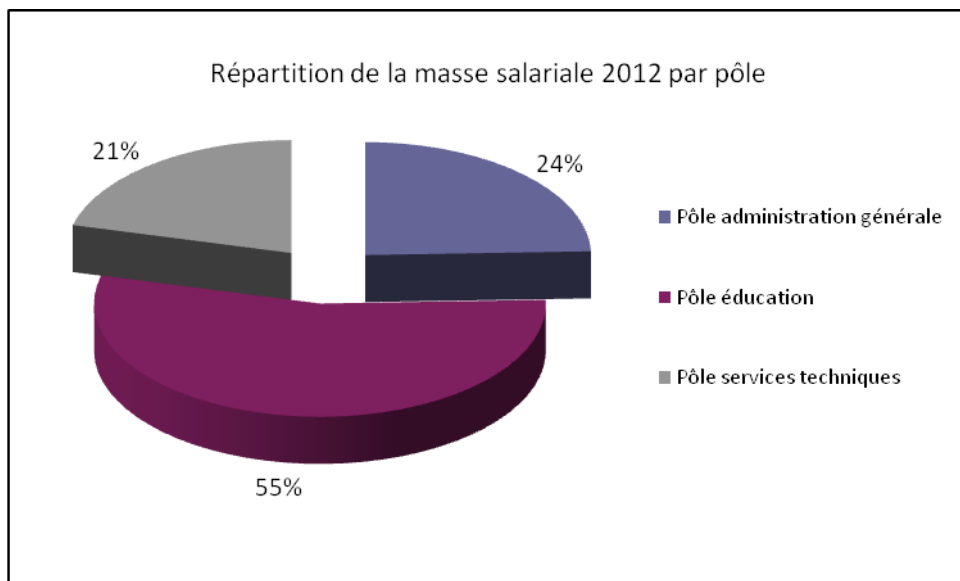
En effet, notre taux d'endettement est raisonnable. Il s'établit à fin 2012 à 441 euros/habitant, soit moins de la moitié de la moyenne nationale, tout cela en tenant compte des emprunts souscrits en 2012 pour couvrir les acquisitions foncières faites par la commune que je rappelle :

- 9800 m² de terrain en centre-ville
- Un bâtiment de type ferme rue de l'église
- Un local technique rue Paul Fort.

Les frais de fonctionnement de l'administration sont largement impactés par la masse salariale qui sont dus en grande partie, aux services rendus à la population, particulièrement dans le domaine de l'enfance. En 2013 il n'est pas question de diminuer ces services. La ville accueille près de 1000 enfants au sein de ses services (scolaire, périscolaire, restauration) en respectant les taux d'encadrement réglementaire.

L'organigramme des 143 agents communaux se décompose ainsi :

92 personnes sont affectées au service pôle socio-éducatif, 23 au service administratif et 28 aux services techniques. L'effectif relativement important de ce dernier service permet à la commune d'exécuter directement, sans passer par les entreprises externes, un nombre important de travaux d'entretien dans les bâtiments à des coûts maîtrisés et avec une réactivité immédiate, tout en valorisant les différents métiers techniques, ce qui est particulièrement positif pour les agents qui peuvent mettre en avant leur savoir-faire.



Les orientations pour 2013

Les objectifs

L'objectif de la municipalité en 2013 reste inchangé : maîtrise des dépenses/maintien des recettes.

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

La fiscalité : les recettes fiscales de la commune sont toujours inférieures à celles des communes de même strate (environ 10 000 habitants). La décision prise il y a plusieurs années de s'engager dans un processus de rattrapage est toujours d'actualité. Mais nous pensons qu'une pose est nécessaire car l'augmentation importante des impôts de l'Etat en 2013, nous incite à ne pas aggraver la situation des foyers ezanvillois. L'obligation dont nous parlions précédemment de maintenir à leurs niveaux, les services à la population, nous obligent toutefois à adapter nos taux de fiscalité à celui de l'inflation.

Les dotations

Nous écrivions l'année dernière que depuis 2011, l'Etat avait gelé en valeur les concours financiers versés aux collectivités. C'est toujours vrai pour 2013 et la situation va s'aggraver pour 2014 puisqu'une baisse des dotations est programmée.

Les produits des services

Les impayés de prestations municipales (restauration, accueil de loisirs et périscolaire, crèche) n'ont pas diminués en 2012. Ces recouvrements sont de la responsabilité de la Trésorerie Municipale (Perception). Nous avons donné, en cours d'année, l'autorisation de poursuite automatique auprès des usagers qui ne paient pas les prestations qu'ils consomment. En effet, nous ne pouvons pas accepter que la ville soit considérée par certains, comme un organisme de crédit gratuit car les dettes contractées sans notre accord, le sont avec l'argent des ezanvillois. Il y a comme dans toutes les communes, et particulièrement à Ezanville, des

services sociaux performants dont la mission est d'aider les personnes en difficulté qui en font la demande. Comme nous l'avons indiqué pour les taux de la fiscalité, l'adaptation des tarifs des divers services sera limitée à l'inflation.

Dépenses de fonctionnement

Comme tous les ans, les demandes cumulées des services municipaux relayées par les Maires-Adjoints, dépassent largement les recettes prévisibles. Des arbitrages allant bien entendu dans le sens des économies, vont être rendus prochainement.

Il sera indispensable de parvenir à l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

L'action du service achat sera plus que jamais essentielle pour la maîtrise des coûts. Dans le cadre de la maîtrise des frais de fonctionnement, une attention particulière sera apportée à la mise en application des préconisations de l'étude énergétique réalisée en 2012. Cela passera par la demande de toutes les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

La masse salariale représente une part très importante de la section de fonctionnement. En 2013, il n'est pas prévu d'augmentation du nombre d'agents. Nous devons par contre prendre en compte, les augmentations obligatoires dues à l'évolution de la carrière de ces agents et probablement subir encore une pression de l'Etat sur la part employeur des prélèvements sociaux.

LES INVESTISSEMENTS

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de :

Des subventions, du remboursement partiel de la TVA (FCTVA), de l'excédent de l'année précédente de la section de fonctionnement et de l'emprunt.

En 2013, les principales subventions attendues sont celles demandées précédemment pour la réalisation des équipements sportifs du Pré Carré pas encore reçues, et la subvention du Conseil Général pour l'agrandissement de l'école du village.

D'autre part, aucun emprunt n'est prévu en 2013.

Les dépenses d'investissement

Cette année les opérations suivantes sont prévues :

- L'agrandissement de l'école du village
- Un bâtiment complémentaire situé à l'Ecole Pierre et Marie Curie
- Le début des travaux de consolidation de l'Eglise
- Après les travaux d'assainissement, la réfection totale des rues Kruger et des Marais
- Des travaux divers de voirie (rue du Bon Air, accès cimetière, ainsi que de nombreux trottoirs en ville et dans les résidences de la Justice et des Bourguignons).

- La poursuite de l'entretien de la conservation de notre patrimoine bâti en particulier dans toutes les écoles.

La modernisation des équipements de la cuisine centrale permettra l'augmentation de la production des repas dans des conditions adaptées à un mode opératoire efficient.

LES BUDGETS ANNEXES (eau et assainissement)

Le Budget de l'Eau

Concernant le budget de l'eau, nous continuerons en 2013, le remplacement des branchements en plomb par des branchements en polyéthylène ainsi que la poursuite de la mise en conformité de notre réseau incendie.

Le Budget Assainissement

Les travaux de réhabilitation des collecteurs des rues Kruger et des Marais seront exécutés en 2013 suivis de la remise à neuf de la voirie.

En conclusion

Il est proposé d'élaborer les projets budgétaires de 2013 avec comme principes directeurs, la volonté de contenir les charges de fonctionnement de la Ville, de poursuivre les investissements, de maîtriser la fiscalité et le faible niveau d'endettement.

La mise en œuvre de ces orientations a pour objectif premier de servir l'action que la municipalité souhaite poursuivre au bénéfice des Ezanvillois.

La volonté d'utiliser avec pertinence dans notre commune les deniers publics nécessite des choix rigoureux pour les prochaines années.

Le développement de notre territoire et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens passeront par des décisions toujours plus réfléchies, et plus efficaces portées par les Elus.

Ces objectifs et ces principes devront obligatoirement être les fils conducteurs de la gestion municipale des prochaines années.

Le Conseil municipal prend acte du présent Débat d'Orientation Budgétaire

2 – Publication de la liste des marchés publics passés par la Commune en 2012

Le Code des Marchés Publics prévoit la publication, au cours du premier trimestre de chaque année, de la liste des marchés conclus l'année précédente.

Le Conseil municipal prend acte de cette publication.

RESSOURCES HUMAINES

3 – Créations de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

LES CREATIONS DE POSTE :

- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet en vue du recrutement du directeur des services techniques
- 2 emplois d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet
- 4 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe suite à des régularisations de carrières

Dans le cas de candidatures infructueuses d'agents titulaires, la commune serait amenée à recruter du personnel non titulaire selon la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 – alinéa 2. Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les transformations de poste ci-dessus énoncées, et d'apporter ces modifications aux tableaux des emplois communaux.

**VOTE : 22 VOIX POUR (BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, BENLEBNA, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, LECOMTE, DELANDE, GLOTIN)
6 ABSTENTIONS (DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

URBANISME

4 – Plan Local d'Urbanisme – Approbation du dossier de modification simplifiée

Le Plan local d'urbanisme, document réglementaire, régissant l'évolution du parcellaire de la commune est, en principe, modifié ou révisé par délibération du Conseil municipal après enquête publique comme le prévoit l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme.

Toutefois, la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a instauré une nouvelle procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (nouveaux articles R. 123-20-1 et R.123-20-2 du code de l'urbanisme).

Cette procédure allégée a remplacé le recours à l'enquête publique par une période de porter à connaissance du public.

Le maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé le 11 septembre 2006, modifié le 11 juillet 2007, mis à jour le 30 octobre 2007 et le 4 février 2008, puis le modifié le 30 juin 2011.

La présente modification simplifiée du PLU porte sur le point suivant :

« Modification de la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'Urbanisme »

Il convient de rappeler que la nouvelle surface de plancher est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012, se substituant à la notion de SHOB/ SHON dans les documents composant le PLU alors même qu'ils n'ont pas été modifiés à cette date.

La présente modification va permettre de mettre en concordance les documents.

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (28)

5 – Plan Local d'Urbanisme de Saint Brice Sous Forêt

Dossier reporté au prochain Conseil municipal

6 – Construction d'une annexe pour l'école Pierre et Marie Curie – Autorisation de dépôt du permis de construire

L'actuel local de restauration scolaire de l'école Pierre et Marie Curie a été, depuis l'ouverture de la Maison de l'Enfance, désaffecté. Afin de faire face au besoin croissant de prise en charge de demi-pensionnaires sur l'école Pierre et Marie Curie, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin que celui-ci l'autorise à déposer une demande de permis de construire permettant la création d'office, d'une salle de restauration, des sanitaires, d'un local d'entretien, des vestiaires, d'un local ordures-ménagères, d'une bibliothèque.

Cette nouvelle construction sera édiflée en lieu et place du bâtiment désaffecté.

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (28)

7 – Construction d'une annexe pour l'école Pierre et Marie Curie – Demande de subvention pour le réfectoire auprès du Conseil Général du val d'Oise

Le Conseil Général du Val d'Oise soutient les opérations de rénovation, restructuration et extension des écoles, des groupes scolaires et des demi-pensions par le biais, notamment, d'une participation financière. Cette participation est fixée, pour la commune d'Ezanville, à 36% du montant hors taxes des travaux que la collectivité envisage d'entreprendre.

Les enveloppes subventionnables de travaux sont plafonnées à 400.000 € HT pour le réfectoire. Le montant des travaux de création d'un office, d'un réfectoire et d'une bibliothèque attenante est estimé à 370.000 € HT. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la participation du Conseil général pour ce projet pour un montant de 133.200 €.

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (28)

PATRIMOINE

8 – Archives communales

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire, pour signer une convention de mise à disposition d'un archiviste du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G), pour une prestation de tri, classement et indexation des archives non classées conservées en Mairie, avec une formation de sensibilisation des agents à la gestion des archives.

Cette prestation est déterminée pour une durée estimative de 18 semaines, pour un coût de 26 676, 00 €.

**VOTE : 23 VOIX POUR (BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, LECOMTE, DELANDE, GLOTIN, ROCHWERG, AUGOT),
ET 5 ABSTENTIONS (BENLEBNA, DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, DUFILS)**

AFFAIRES GENERALES

9 – Droit d'expression des Elus de l'opposition

Par courrier en date du 26 octobre 2012 adressé à Monsieur le Maire, le groupe « Une énergie nouvelle pour Ezanville » a demandé à pouvoir bénéficier d'un espace d'expression sur le site internet de la Ville. Monsieur le Maire, informe le groupe « Une énergie nouvelle pour Ezanville » que le site internet de la Ville ne doit pas être utilisé pour un échange d'expression directe du groupe majoritaire ou de l'opposition mais seulement comme outil purement pratique pour les administrés. Par contre, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de modifier l'article 42 du règlement du Conseil municipal concernant la publication de la façon suivante :

Article 42 : Publication

La commune diffusant une revue mensuelle d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des groupes composant le

Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-27-1 du code général des collectivités territoriales.

Le texte de la tribune devra parvenir avant le 20 de chaque mois par courriel au service communication.

Ce texte de la tribune, de 1850 caractères maximum espaces compris, devra être signé du nom de la liste, le nom des élus composant chacune des listes ne pouvant matériellement y figurer.

D'autre part, le texte de la tribune devra porter, de manière générale, sur des événements ézanvillois.

**VOTE : 21 VOIX POUR (BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, BELLE, GERARD, BENLEBNA, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, LECOMTE, DELANDE, GLOTIN)
3 ABSTENTIONS (LEROUX, DESIRE, ROCHWERG)
5 CONTRES (DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, AUGOT, DUFILS).**

10 - Véhicules à réformer

Il est proposé au Conseil municipal de réformer un véhicule de service afin de racheter un camion pour le service de la cuisine centrale. Monsieur le Maire propose de réformer du domaine public communal un CITROEN Saxo – immatriculé 600 CFX 95, reprise par un garage et de racheter un CITROEN Jumper

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (28)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 22H15.